



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB - 02.11.2018
Numéro de publication: UP04-0000000097
Canton: VS

Entité de publication:
NV Remontées mécaniques SA, Route de la télécabine 63,
1997 Haute-Nendaz
Annexes:
Convocation AGO 2018.pdf

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de NV Remontées mécaniques SA

NV Remontées mécaniques SA
CHE-105.865.864

1997 Haute-Nendaz

Indications concernant l'assemblée générale:

30.11.2018, 10:30 heures, Restaurant Mont-Rouge, à l'arrivée de la télécabine Veysonnaz-Thyon

Texte d'invitation/ordre du jour:

NV Remontées mécaniques SA
Convocation à l'assemblée générale ordinaire
Les actionnaires de NV Remontées mécaniques SA sont convoqués en Assemblée générale ordinaire **le vendredi 30 novembre 2018, à 10h30**, au restaurant Mont-Rouge à l'arrivée de la télécabine Veysonnaz / Thyon (montée en télécabine dès 9h).

Ordre du jour :

1. Contrôle des présences
2. Lecture de l'ordre du jour
Proposition du CA : approbation de l'ordre du jour
3. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er décembre 2017
4. Rapport de gestion de l'exercice 2017-2018
5. Présentation des comptes de l'exercice 2017-2018
6. Rapport de l'organe de révision pour les comptes de l'exercice 2017-2018
7. Approbation et décharge aux organes responsables
Propositions du CA :
 - approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2017-2018
 - décharge aux organes responsables
8. Attribution du bénéfice

Proposition du CA : distribution d'un dividende brut de 4 % du capital-actions (coupon n° 46), le solde du bénéfice net étant affecté aux réserves ou reporté à nouveau

9. Nomination statutaire

Organe de révision

Proposition du CA : renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers SA

10. Divers

Les comptes 2017-2018, le rapport de gestion ainsi que le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires au bureau de la société à Haute-Nendaz.

Les actionnaires devront présenter au contrôle, dès 9h15, les actions originales ou un certificat de blocage auprès d'une banque. Conformément aux dispositions de l'article 697 du Code des Obligations Suisse, nous rappelons que les actionnaires au porteur qui ne se sont pas enregistrés au registre des actionnaires ne peuvent pas exercer leurs droits patrimoniaux. A cet effet, veuillez-vous référer aux informations données sous www.nvrm.ch/actionnaires.

L'assemblée sera suivie d'un repas. Tous les actionnaires sont cordialement invités à y participer.

Nendaz, le 2 novembre 2018

Le Conseil d'Administration